



Système de gestion des décisions des instances

Intervention - Lachine , Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

| | |
|----------------------------------|--|
| Numéro de dossier : 1111013002 | |
| Unité administrative responsable | Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain , Division de l'urbanisme |
| Objet | Adopter un règlement modifiant le document complémentaire au Plan d'urbanisme afin d'y ajouter des dispositions sur les antennes et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi. |

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

De toute évidence, il existe une prolifération d'équipements techniques, technologiques et autres sur le territoire de Lachine qui devrait être réfrénée car cette pollution visuelle dérange de plus en plus le paysage urbain et à cet effet, un meilleur contrôle devrait s'exercer. Par ailleurs, l'utilisation de l'outil réglementaire « usages conditionnels » est questionnable car il s'avère lourd en termes procédurales. Il aurait été beaucoup plus simple, à notre avis, de **normaliser** l'installation des antennes ainsi que des divers équipements afférents et de prévoir un mécanisme, soit par exemple la réglementation de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural), comme alternative pour les cas problématiques. L'utilisation d'un règlement normatif permettrait une rapidité d'action et un traitement plus uniforme à l'échelle de la Ville, tout en allégeant les procédures pour les requérants et les ressources nécessaires au traitement des demandes faites auprès des arrondissements.

De plus, étant donné que l'ensemble des arrondissements ne dispose pas de ressources spécialisées en télécommunication, il serait difficile de déterminer, par exemple, si l'emplacement d'une tour pour une antenne émettrice peut être déplacé ou non, selon la réception d'ondes. De par ses compétences et ses ressources spécialisées, il nous apparaît plus logique de confier à la Commission des services électriques de Montréal le soin de « traiter de l'application des ondes de communication dans l'espace montréalais, et ce, en collaboration avec les autorités municipales et les entreprises de réseaux techniques urbains »..

Numéro de certificat (ou note)

| | |
|--|---|
| <p>Responsable de l'intervention Jean LACROIX Directeur Tél. : 514 634-3471p290 Date: 2011-05-30</p> | <p>Endossé par: Jean LACROIX Directeur Aménagement urbain Tél. :514 634-3471p290 Date d'endossement: 2011-05-30</p> |
|--|---|

Numéro de dossier :1111013002